



DEPARTEMENT DU RHONE  
MAIRIE  
69170 ST MARCEL L'ÉCLAIRÉ  
Tél – Fax : 04 74 63 29 68  
Mail : [mairie@saintmarcelleclaire.fr](mailto:mairie@saintmarcelleclaire.fr)  
Site : [www.saintmarcelleclaire.fr](http://www.saintmarcelleclaire.fr)

## CONSEIL MUNICIPAL

### Procès-verbal

#### Séance du 22 Mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 Mai à 20 heures 30, le Conseil municipal de la commune de Saint Marcel l'Eclairé dûment convoqué le 16 Mai 2025, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Hervé DIGAS, Maire.

MEMBRES PRESENTS : M. H. DIGAS, M. DURDILLY, Mme S. JACQUET, M. S. GRACIA, M. C. BEL,  
M. J.C. FRERY, M. T. ROCHE, G. GIRAUD, M T. CANAL, Mme E. COILLARD,  
Mme I. ROCCATI-BOSCH et Mme C. ARSAC

MEMBRES EXCUSES : Mme M. DYBOWSKI et Mme C. CABOUX

SECRETAIRE DE SÉANCE : M. J.C. FRERY

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 30

Il fait part au conseil que :

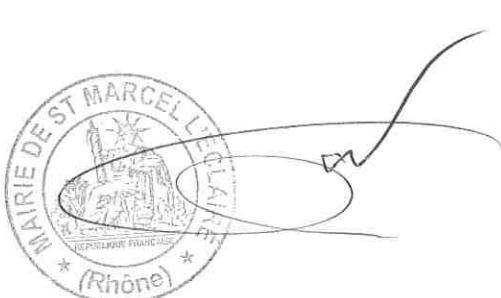
- Madame C. CABOUX a donné pouvoir à Madame S. JACQUET
- Madame M. DYBOWSKI a donné pouvoir à Madame I. ROCCATI-BOSCH

M. le Maire interroge ses conseillers sur d'éventuelles remarques concernant le procès-verbal de 27 Mars dernier.

Le conseil Municipal approuve le procès-verbal à l'unanimité.

NUMERO	OBJET	DECISION
N°14/2025	RETRONCESSION ET INTEGRATION VOIRIES + ECLAIRAGE LOT PLEIN SUD	Approuvé à l'unanimité
N°15/2025	DELIBERATION SUBVENTION EXCEPTIONNELLE CLASSE EN 5 (600€)	Approuvé à l'unanimité

Le Maire  
Hervé DIGAS



Secrétaire de séance  
Jean-Christophe FRERY

